

Proposition présentée par les députés :

M^mes et MM. Delphine Klopfenstein Broggini, Mathias Buschbeck, Marjorie de Chastonay, Yvan Rochat, Isabelle Pasquier, Pierre Eckert, François Lefort, Frédérique Perler, Yves de Matteis, Philippe Poget, Adrienne Sordet, Paloma Tschudi, Jean Rossiaud, Alessandra Oriolo, David Martin, Delphine Bachmann, Jean-Marc Guinchard, Jean-Luc Forni, Olivier Baud, Thomas Wenger, Sylvain Thévoz, Emmanuel Deonna, Salima Moyard, Jocelyne Haller, Katia Leonelli, Grégoire Carasso

Date de dépôt : 6 février 2019

Proposition de motion pour un Etat exemplaire en matière de mobilité aérienne

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'aviation contribue pour près de 5% au changement climatique à l'échelle mondiale, et pour plus de 18% en Suisse ;
- qu'en Suisse, les émissions liées à ce secteur ont ainsi augmenté de plus de 70% depuis 1990 ;
- qu'à Genève, les émissions de CO₂ dues aux avions ont augmenté de 96% entre 2000 et 2014 ;
- que la population doit subir la pollution de l'air et le bruit, en plus de l'aggravation du réchauffement climatique que provoque le développement effréné de ce secteur ;
- que, partant de ces constats, des institutions prennent les devants pour tenter d'infléchir la courbe exponentielle que dessine le trafic aérien : Mont-sur-Lausanne a choisi de ne plus financer les voyages en avion de ses élèves et l'Université de Bâle va proscrire les voyages universitaires en avions en dessous de 1000 kilomètres de distance ;

- que les jeunes, également, poussent à prendre des mesures : outre les grandes mobilisations pour le climat des 18 janvier et 2 février, des collégien.ne.s fribourgeois.es ont lancé une pétition pour interdire, dès la prochaine rentrée scolaire, les déplacements en avion lors des voyages d'études ;
- qu'à Genève, des milliers de collaboratrices et collaborateurs des secteurs publics et parapublics ont pris l'avion en 2017, souvent pour rejoindre des villes atteignables en train : Bruxelles, Bordeaux, Munich, Francfort, et même Paris, le Tessin, Zurich et Lyon !
- que les chiffres concernant la mobilité aérienne des élèves ne sont pas disponibles, mais que la situation est certainement similaire ;
- que vu l'urgence climatique, la volonté de la population exprimée notamment à travers des manifestations et la nécessité d'exemplarité de l'Etat, les règles de la mobilité aérienne doivent être durcies au sein de l'Etat,

invite le Conseil d'Etat

- à modifier le règlement fixant les débours, frais de représentation et de déplacement et autres dépenses en faveur du personnel de l'administration cantonale (RDébours), de sorte que seuls soient autorisés, à titre exceptionnel et sur demande dûment justifiée, les voyages en avion de plus de 1200 km (aller simple) ;
- à inscrire la même règle dans une directive du DIP, afin de limiter la mobilité aérienne des élèves du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II ;
- à tout entreprendre pour pousser les régies publiques à se fixer des limites similaires, en usant des leviers incitatifs dont dispose le Conseil d'Etat (conventions d'objectifs et contrats de prestations) ;
- à réaliser chaque année un bilan de la mobilité en avion des employé.e.s et des élèves du canton ainsi que des employé.e.s des régies publiques, par exemple dans le cadre du rapport annuel sur la performance environnementale de l'Etat de Genève ;
- à sensibiliser chaque année le personnel de l'administration et les élèves au désastre écologique que représente la mobilité en avion, afin de réduire ces déplacements à leur strict minimum ;

- à transmettre la présente motion à l'Association des communes genevoises pour qu'elle s'en inspire lors de l'organisation des prochains « voyages des maires » auxquels participent des conseillers d'Etat, des hauts fonctionnaires cantonaux ainsi que des représentant.e.s des régies publiques.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

L'aviation contribue pour près de 5% au changement climatique à l'échelle mondiale, et pour plus de 18% en Suisse¹. Ce chiffre, élevé en comparaison européenne et internationale, s'explique notamment par le fait que les Suisses prennent deux fois plus l'avion que leurs voisins européens.

Les perspectives sont inquiétantes : l'aviation est l'une des sources d'émission de GES se développant le plus rapidement. En Suisse, les émissions liées à ce secteur ont ainsi augmenté de plus de 70% depuis 1990. Et selon les projections de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), d'ici 2020, les émissions globales provenant du trafic aérien devraient être 70% plus élevées qu'en 2005².

A Genève, selon la Coordination régionale pour un aéroport de Genève urbain, respectueux de la population et de l'environnement (CARPE), les émissions de CO₂ dues aux avions ont augmenté de 96% entre 2000 et 2014. Les efforts de réduction de la consommation d'énergies fossiles du canton sont ainsi réduits à néant par l'activité de l'aéroport.

La population doit par ailleurs subir la pollution de l'air et le bruit, une nuisance dont on parle peu, mais très sournoise : elle accroît les risques cardiovasculaires et perturbe le sommeil et la capacité d'apprentissage des enfants³.

Vu l'impact immense des avions sur la santé de la population et celle du climat, des élu.e.s et des institutions prennent les devants pour tenter d'infléchir la courbe exponentielle que dessine le trafic aérien. La municipalité de Mont-sur-Lausanne a choisi de ne plus financer les voyages en avion de ses élèves⁴. A Bâle, le conseil de l'université vient d'adopter la « règle des 1000 kilomètres » : les voyages universitaires en avion jusqu'à

¹ <https://www.wwf.ch/fr/nos-objectifs/trafic-aerien>

² <https://www.rts.ch/info/suisse/10038442-l-aviation-est-a-l-origine-de-10-des-gaz-a-effet-de-serre-emis-par-la-suisse.html>

³ <https://www.24heures.ch/suisse/aviation-epinglee-nuisances-geneve/story/17059153>

⁴ <https://www.24heures.ch/signatures/reflexions/stop-voyages-avion-camps-scolaires/story/27471399>

1000 kilomètres de distance seront proscrits (cette mesure ne touchera pas les déplacements professionnels des chercheur.euse.s)⁵.

A Zurich, la direction de l'EFPZ a demandé à chacun de ses départements de se fixer des objectifs contraignants de réduction de voyages en avion pour les années 2019-2025, accompagnés de mesures pour les concrétiser. Selon des projections récentes, les 13 000 employé.e.s de cette institution volent, chaque année, 5000 fois autour du monde !⁶

Les jeunes se préoccupent aussi de leur avenir, comme en témoigne la récente grève du climat des collégien.ne.s et étudiant.e.s. Le 18 janvier dernier, ils étaient 8000 à Lausanne, 4000 à Genève, 1500 à Neuchâtel ou encore 2000 à Zurich à braver le froid et risquer des sanctions disciplinaires pour tenter de réveiller le gouvernement et les politiques sur la question climatique⁷. Le 2 février, ils ont appelé la population à descendre à leurs côtés dans la rue. Résultat : 40 000 personnes ont défilé dans plusieurs villes pour revendiquer une action politique forte en faveur du climat⁸. Dans la foulée, des collégien.ne.s fribourgeois.e.s ont lancé une pétition pour interdire, dès la prochaine rentrée scolaire, les déplacements en avion lors des voyages d'études⁹.

A Genève aussi, l'Etat finance des vols en avion, que ce soit ceux des élèves qui fréquentent l'école publique ou du personnel de l'administration. Le Conseil d'Etat n'a malheureusement pas pu nous renseigner sur la quantité d'élèves ayant pris l'avion en 2017 en partie aux frais du canton¹⁰. Des chiffres ont par contre pu être articulés pour le petit et le grand Etat.

Dans l'administration publique, plus de 350 personnes ont pris l'avion pour des raisons professionnelles en 2017. Parmi les destinations principales, figurent quelques villes lointaines (Phnom Penh, Moscou), mais beaucoup de villes accessibles en train : Bruxelles (700 km), Berlin (1120 km), Bordeaux

⁵ <https://www.rts.ch/info/suisse/10127864-l-uni-de-bale-va-bannir-l-avion-pour-les-trajets-inferieurs-a-mille-kilometres.html>

⁶ <https://www.bzbasel.ch/basel/basel-stadt/oekologischer-unsinn-uni-basel-soll-dozenten-kurzstreckenfluege-verbieten-133590983>

⁷ <https://www.rts.ch/info/suisse/10148834-la-greve-des-etudiants-pour-le-climat-a-commence-a-lausanne.html>

⁸ <https://www.radiolac.ch/actualite/40000-jeunes-suissees-se-mobilisent-pour-le-climat/>

⁹ <https://www.rts.ch/info/regions/fribourg/10155456-des-collegiens-fribourgeois-veulent-bannir-l-avion-des-voyages-d-etude.html>

¹⁰ <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00962A.pdf>

(700 km), Amsterdam (980 km), Brême (1010 km), Munich (580 km), le Tessin (370 km) et même Zurich (275 km) et Lyon (149 km) !

Dans les régies publiques, plus de 3600 personnes ont pris l'avion en 2017 (les chiffres n'ont pas été transmis pour le personnel de l'aéroport). Ici à nouveau, des villes proches apparaissent en tête de liste des destinations, parmi lesquelles Barcelone (790 km), Francfort (580 km), Paris (540 km) ou Düsseldorf (780 km). Ainsi, que ce soit au sein de l'administration publique ou parapublique, il semble que la réflexion sur les alternatives à l'avion soit peu aboutie.

Or, pour ce qui est de l'administration cantonale, des règles claires ont été fixées dans le règlement fixant les débours, frais de représentation et de déplacement et autres dépenses en faveur du personnel de l'administration cantonale (RDébours). L'article 2, alinéa 3, de ce règlement dispose que « les déplacements professionnels doivent en principe être effectués avec les transports publics » et que « les déplacements en avion ne sont autorisés, à titre exceptionnel, que si la distance et le gain de temps le justifient »¹¹. Vu les destinations des vols effectués en avion, cet article du RDébours n'est pas suffisamment respecté.

Nous n'avons pas connaissance de l'existence de prescriptions similaires au sein des régies publiques. Concernant les voyages en avion des élèves, le Conseil d'Etat nous a indiqué que « le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse a d'ores et déjà entamé une réflexion plus générale sur les objectifs et le cadre des sorties scolaires, ce qui devrait aussi avoir pour conséquence de préciser les règles en matière de déplacement, notamment afin de limiter autant que possible la mobilité aérienne »¹².

Vu l'urgence climatique, la volonté de la population que des mesures fortes soient prises pour la protection du climat et la nécessité d'exemplarité de l'Etat, les règles concernant les voyages en avion au sein du petit et du grand Etat doivent être durcies.

Le RDébours doit être modifié, de sorte que seuls soient autorisés, à titre exceptionnel et sur demande dûment justifiée, les voyages en avion de plus de 1200 km (aller simple). Des règles analogues doivent prévaloir au sein du DIP, concernant les voyages d'études. Le Conseil d'Etat doit également tout entreprendre pour pousser les régies publiques à se fixer des limites similaires, en usant des leviers incitatifs dont il dispose (conventions

¹¹ https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_B5_15P24.html

¹² <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00962A.pdf>

d'objectifs et contrats de prestations). Un point de situation doit être réalisé chaque année sur la mobilité en avion des employé.e.s et élèves du canton ainsi que des employé.e.s des régies publiques, par exemple dans le cadre du rapport annuel sur la performance environnementale de l'Etat. Enfin, le personnel de l'administration et les élèves doivent être sensibilisés chaque année au désastre écologique que représente la mobilité en avion, afin de réduire ces déplacements à leur strict minimum.

Vu ce qui précède, je vous remercie, Mesdames les députées et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente motion.